OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME



Téléfax: Téléphone: +41 (0)22 917 9011 +41 (0)22 917 9732

Féléphone: +41 (0)22 917 9732 E-mail hrcadvisorycommittee@ohchr.org

Website: www.ohchr.or

Reference: HRCAC/Drafting Group on the right of peoples to peace



Le Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à toutes les entités des Nations Unies, à toutes les institutions spécialisées et autres organisations, à toutes les organisations intergouvernementales et régionales, à toutes les institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment aux organisations non-gouvernementales, et a l'honneur de leur transmettre, au nom du Comité consultatif, un questionnaire sur le droit des peuples à la paix

Conformément à la résolution 14/3¹ du Conseil des droits de l'homme, le Comité consultatif a été prié, en consultation avec les Etats membres, la société civile, les universités et tous les acteurs concernés, d'élaborer un projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix, et de rendre compte des avancements réalisés à ce sujet au Conseil, à sa dix-septième session. Durant sa sixième session, (17 – 21 janvier 2011), le Comité consultatif a adopté un rapport intérimaire (A/HRC/17/39), qui est soumis au Conseil pour sa considération lors de sa dix-septième session. Le rapport est disponible à la page : http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/advisorycommittee/right_to_peace.htm

Le questionnaire permettra au Comité de poursuivre ses travaux sur la question. Les réponses au questionnaire devront être envoyées au Secrétariat avant le 2 mai 2011 à l'adresse suivante:

hrcadvisorycommittee@ohchr.org

Οl

Secrétariat du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme, c/o Ms. Laura Dolci-Kanaan
Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights,
Palais Wilson, Room 4-036, United Nations Office at Geneva,
CH-1211, Geneva 10, Switzerland

Le Secrétariat saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, aux entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées, aux organisations intergouvernementales et régionales, aux institutions nationales des droits de l'homme ainsi qu'aux organisations de la société civile, l'assurance de sa très haute considération

enève, le 1 avril 2011

<u>Pièce jointe</u>: Questionnaire



Droit des peuples à la paix

Questionnaire

dans le cadre des consultations menées par le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme auprès de toutes les parties prenantes, à la demande du Conseil des droits de l'homme conformément à la résolution 14/3 du 17 juin 2010, sur les possibles éléments constitutifs d'un projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix

Dans sa résolution 11/4, le Conseil des droits de l'homme a réaffirmé que « les peuples de la terre ont un droit sacré à la paix et que la préservation du droit des peuples à la paix et la promotion de sa mise en œuvre constituent une obligation fondamentale pour tous les États » et a souligné l'importance de la paix pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme pour tous ».

Dans sa résolution 14/3, le Conseil a prié le Comité consultatif de travailler sur un projet de déclaration sur les droits des peuples à la paix, en consultation avec les Etats membres, la société civile, les universités et tous les acteurs concernés. En janvier 2011, le Comité consultatif a adopté un projet de rapport intérimaire (A/HRC/17/39), soumis à la 17^{ème} session du Conseil des droits de l'homme.

1.	Quels	sont, à	à votre av	⁄is, les	éléments	essentiel	s du	droit	des p	euples	à la	paix	qui
devraie	nt être	pris e	n compte	dans	le projet o	le déclara	ation	?		_			7

- 2. Concernant la mise en œuvre du droit des peoples à la paix au niveau national :
- Quels mécanismes sont nécessaires à l'Etat pour mieux renforcer ce droit? Pouvezvous fournir quelques observations/propositions et/ou exemples de bonnes pratiques?
 - -Quel devrait être le rôle de la société civile?
 - Expériences des organisations internationales et régionales?

A retourner au plus tard le 2 mai 2011 à:

1

hrcadvisorycommittee@ohchr.org

ou

3.	Concernant	la mise en	œuvre o	du droit	des peo	ples à la	a paix a	u niveau	régional
et interna	tional:								

- Quels mécanismes sont nécessaires pour mieux renforcer ce droit? Pouvez-vous fournir quelques observations/propositions et/ou exemples de bonnes pratiques?
- Pourriez-vous indiquer les expériences des organisations internationales et régionales?

4. Education à la paix:

- Qu'est ce que votre gouvernement fournit comme éducation au droit à la paix dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire?
 - -Quel devrait être le rôle de la société civile?
- Pourriez-vous indiquer les expériences des organisations internationales et régionales?
- 5. Souhaitez-vous faire un commentaire sur le rapport A/HRC/17/39, en particulier sur les standards proposés pour un projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix?
- 6. Autres commentaires?

A retourner au plus tard le 2 mai 2011 à:

2